Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 027-212706295-20261110-MA_DEL_2026_074-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **17**
Dont pouvoirs : **2**

Date de la convocation : **04/11/2026**
Date d'affichage : **17/11/2026**

L'an **deux mil vingt six, le dix novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Sandrine HUSSON, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents non excusés : Mme Jessica VICO.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Natasa MASSONI en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Maison France Services: création de deux postes d'adjoint administratif à temps non complet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes :

- Accueil, assistance aux démarches administratives au sein de la Maison Frances Services

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er janvier 2027, deux emplois permanents d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24/35ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 17 Voix Pour :

– De créer deux emplois permanents sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil et assistance aux démarches administratives à temps non complet à raison de 24/35ème), à compter du 1er janvier 2027

– La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6411 du budget primitif 2027.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 17/11/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

MAIRIE DE THIBERVILLE (Fr) 27230 THIBERVILLE